

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

RECTIFICATIF N° 84/850 du 7/08/84 (AN.19/C4/84)
/MTPS-DGTF-DFP.2103-4
au décret n° 84/106/MTPS-DGTFP-DFP-2103/7 du
24 Janvier 1984 portant versement, reclassement
et nomination de Monsieur TOBI-NDZABA
André, Professeur de CEG de 2ème échelon des
cadres de la catégorie A, hiérarchie II des
Services Sociaux (Enseignement)..-

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.-

-----oOo-----

✓ I S A S :

AU LIEU DE :

D. G. B.

1

ARTICLE 1er.--(ANCIEN) En application des dispositions combinées des décrets numéros 73/143 et 74/364 des 24/04/73 et 30/09/74 susvisés, Monsieur TOBI-NDZABA André, Professeur de CEG de 2ème échelon, indice 780 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, Titulaire du Diplôme de l'Institut d'Etudes du développement Economique et Social, Option : Planification des Ressources Humaines, obtenu à l'Université de Paris I Pantheon-Sorbonne (FRANCE) est versé dans les cadres de l'Administration Scolaire reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Administrateur Planificateur de l'Education de 1er échelon indice 830 ACC=Néant.

D. E. F.



L I R E :

ARTICLE 1er.--(NOUVEAU) En application des dispositions combinées des décrets numéros 73/143 et 74/364 des 24/04/73 et 30/09/74 susvisés, Monsieur TOBI-NDZABA André, Professeur de CEG de 3ème échelon, indice 860 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, Titulaire du Diplôme de l'Institut d'Etudes du Développement Economique et Social, Option : Planification des Ressources Humaines, obtenu à l'Université de Paris I Pantheon-Sorbonne (FRANCE) est versé dans les cadres de l'Administration Scolaire reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Administrateur Planificateur de l'Education de 2ème échelon, indice 920 ACC=Néant.

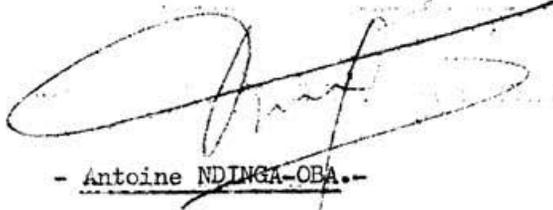
Le reste sans changement.

...../.....

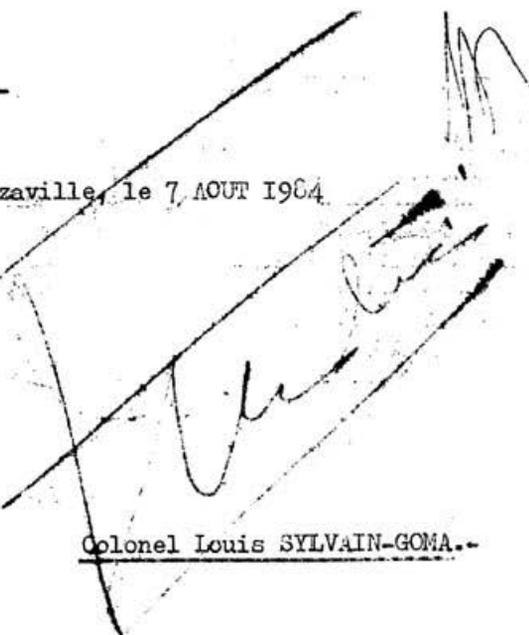
Brazzaville, le 7 AOÛT 1964

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Éducation Nationale,

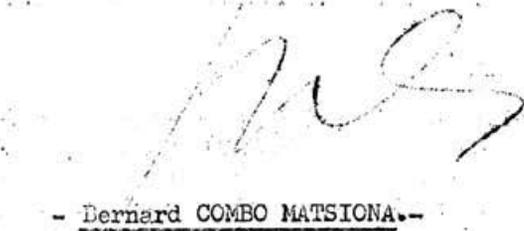


- Antoine NDINGA-OBA -



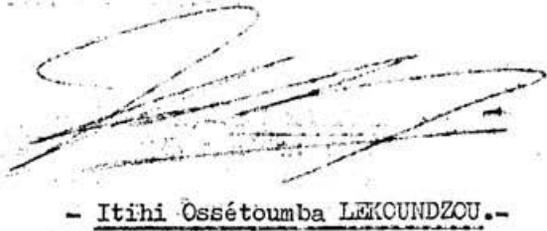
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,



- Bernard COMBO MATSICHA -

Le Ministre des Finances,



- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU -

AMPLIATIONS :

- J.O.R.P.C.1
- DGTFP/DFP.....3
- D.G.B.3
- D.C.F.2
- M.E.N.3
- DPAA.3
- INTERESSE.....1
- DOSSIER.....3
- SGCM/BC.....2/21.-